



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

Participaient à la réunion :

Pour l'administration : Mmes MERIGNANT, ODDOU et BROSSE, messieurs KIHLL, JUGGERY, CAIRO et GROS.

Pour les personnels : les organisations syndicales représentatives au CSFPT Dont DELAVOUX S. et GURRUCHAGA P. pour la CGT.

Une présentation du travail en cours pour la certification des titres au Registre National de Certifications professionnelles est réalisée.

La CGT se félicite de la concrétisation d'une demande ancienne, et propose que les sous-officiers au regard de leur nombre soient traités en priorité.

La formation des agents et leurs missions (y compris les spécialités) seront prises en compte pour la reconnaissance de leur niveau de compétence.

Etat des lieux de l'obligation vaccinale : *Les données sont mises à jour chaque vendredi.*

Territoire métropolitain						
Pourcentage de sapeurs-pompiers et de marins-pompiers étant entré dans le schéma de l'obligation vaccinal à la date du						
13 août 2021	20 août 2021	27 août 2021	3 septembre 2021	10 septembre 2021	17 septembre 2021	24 septembre 2021
54%	72%	76%	80%	85%	91%	92%

Territoires ultra-marins	
Pourcentage de sapeurs-pompiers étant entré dans le schéma de l'obligation vaccinal à la date du 24 septembre 2021	
La Réunion	90%
Mayotte	99%
Guadeloupe	23%
Martinique	32%
Guyane	28%
Saint Barthélemy et Saint Martin	63%

Nombre de SIS dont le taux de personnels entrés dans le schéma de l'obligation vaccinal est supérieur à	Au 17 septembre 2021	Au 24 septembre 2021
90 %	64 SIS	72 SIS
95 %	35 SIS	42 SIS

Les personnels n'étant pas encore recensés comme vaccinés comprennent :

- Les personnels n'ayant pas souhaité bénéficier de la vaccination, à très forte majorité sapeurs-pompiers volontaires ;
- Les personnels en arrêt maladie, qui n'ont pas l'obligation de fournir leur état vaccinal tant qu'ils n'ont pas repris leur activité ;
- Les sapeurs-pompiers volontaires qui n'ont plus ou très peu d'activité et qui n'ont pas fourni leur état vaccinal.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

La CGT constate l'absence d'information de la DGSCGC (notes envoyées aux seuls SDIS), et pour les SDIS parfois les mêmes lacunes alors qu'ils devaient faire des relevés hebdomadaires précis pour les zones.



Sur l'ensemble des sapeurs-pompiers de métropole, 92% sont entrés dans le schéma vaccinal. Ceux qui n'ont pas d'activité et n'ont donc rien envoyé aux SDIS sont compris dans les 8%.

La DG a réaffirmé que l'obligation vaccinale perdurera au-delà du 15 novembre.

Loi dite "MATRAS" : La commission mixte paritaire (prévue début octobre) n'a pas encore arbitré le différend entre les deux assemblées.

Le contour de l'expérimentation du numéro unique, la qualification des carences ambulancières, les aspects pratiques du statut "mort au service de la république" font partie des points les plus discutés.

Le statut de SPV est-il toujours un chantier ?

Oui, la remontée des SDIS sur les pratiques est assez faible. La prochaine étape est un groupe de travail avec les organisations syndicales, le résultat serait un projet de décret, encadrant le statut de sapeur-pompier volontaire en le préservant de la définition de travailleur pour ne pas déstabiliser notre modèle de Sécurité Civile.

Pour la CGT, les problèmes rencontrés par les services d'incendie et de secours notamment de sous-effectifs vont bien au-delà de l'utilisation du seul volontariat. Chaque jour nous constatons les failles de notre système et son maintien à flot ne tient que par le surengagement des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Pas de quoi se faire mousser sur les garanties offertes aux usagers par notre modèle de Sécurité Civile.

Pour la CGT des SDIS

Sébastien Delavoux